

# Fédération SUD Santé-Sociaux

## COMPTE RENDU SUD de la CMP 66-CHRS

### du 05 Février 2026

#### Présents :

OS : SUD, FO, CGT, CFDT \_ OP : AXESS\_ Présidence : DGT

La séance s'ouvre par une déclaration liminaire de la CGT, dénonçant le blocage des négociations, la dégradation du dialogue social et la répression syndicale qui touche de nombreux militant·es dans le secteur social et médico-social.

SUD Santé Sociaux apporte son **soutien au camarade de la CGT de Grenoble**, convoqué au commissariat pour avoir simplement distribué des tracts dans une école de travail social. SUD dénonce une situation de plus en plus préoccupante pour l'exercice des libertés syndicales dans notre secteur.

#### **APPEL D'OFFRES - RÉGIME DE PRÉVOYANCE 66/CHRS**

La CMP examine ensuite les documents relatifs à l'appel d'offres sur le régime de prévoyance de la branche 66/CHRS pour les cinq prochaines années.

Les documents sont **validés à l'unanimité** de la CMP pour transmission aux organismes assureurs.

Si cette validation permet le lancement de la procédure, les **choix définitifs et leurs impacts pour les salarié·es** feront l'objet d'une vigilance syndicale renforcée lors des prochaines étapes.

#### **FUSION DES CONVENTIONS CCN 66 ET ACCORDS CHRS**

Pour le second point, Axess présente sa proposition d'accord, qui consiste essentiellement en une application de la CCN 66 aux salarié·es des CHRS, sans reprise des spécificités les plus favorables des accords CHRS.

Les organisations syndicales soulignent que si la CCN 66 peut représenter une **plus-value en matière de congés**, les **grilles salariales des accords CHRS sont, dans de nombreux cas, plus favorables**, notamment pour les salarié·es les moins rémunéré·es.

Il ressort clairement que, dans la proposition d'Axess, **seuls les cadres bénéficieraient d'une amélioration globale de leur situation**, ce qui est inacceptable pour les organisations syndicales.

FO présente une **étude détaillée, grille par grille**, mettant en évidence les pertes potentielles pour de nombreux salarié·es et propose de **retenir le meilleur de chaque grille** afin d'éviter tout recul social.



# Fédération SUD Santé-Sociaux

SUD Santé Sociaux propose pour sa part une **augmentation significative de la valeur du point**, permettant de résoudre durablement la question des **échelons infra-SMIC**, toujours plus présents dans le secteur et de travailler dans un second temps à une transposition des grilles.

Axess affirme qu'aucun·e salarié·e ne perdra de salaire, la transposition se faisant au **coefficent égal ou immédiatement supérieur**.

Les organisations syndicales rappellent que cette approche est insuffisante : si le salaire immédiat est maintenu, les salarié·es concerné·es seront **perdant·es sur le déroulement de carrière**, les progressions futures et l'évolution à long terme des rémunérations.

SUD et FO considèrent qu'avec leurs propositions respectives, **les conditions sont réunies pour construire un accord gagnant**, tirant l'ensemble du secteur vers le haut et garantissant qu'aucun·e salarié·e ne soit sacrifié·e dans la fusion.

Les propositions de l'ensemble des parties ayant été présentées et expliquées, la négociation se poursuivra lors de la prochaine séance de CMP.

## POLITIQUE SALARIALE

Le mandat d'Axess demeure inchangé : pas d'enveloppes budgétaires, pas de revalorisation salariale...

SUD Santé Sociaux rappelle que les **mesures dites "Guérini"** applicables dans la fonction publique (revalorisation du travail de nuit, des indemnités dimanches et jours fériés) doivent toujours être **transcrites dans nos conventions collectives**.

Face à l'urgence sociale et à la crise d'attractivité du secteur, SUD affirme que la fusion des accords CHRS et de la CCN 66 doit être l'occasion, via l'augmentation de la valeur du point proposée, **d'insuffler un premier coup de pouce à l'ensemble du secteur**.

***SUD réaffirme que l'inaction salariale n'est plus tenable et appelle à des choix politiques et budgétaires à la hauteur des besoins des salarié·es et des publics accompagnés.***

**LA DÉLÉGATION DU JOUR : BRAHIM, DÉBORAH, KARINE, LAURENT ET XAVIER**

A Paris, le 05 février 2026

Contact : [contact@sudsantesociaux.solidaire.org](mailto:contact@sudsantesociaux.solidaire.org)

